



Note Conceptuelle

Consultation multipartite

Examen régional de l'Afrique de la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières :

Protéger les migrants par des mesures de gouvernance des frontières fondées sur les droits

5 juillet 2021

Co-responsables : UNICEF et OHCHR

I. Objet de la consultation

Conformément aux principes et engagements énoncés dans le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (PMM), et en préparation du premier examen régional africain de la mise en œuvre du GCM, la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) et l'Organisation Internationale pour les Migration (OIM) en coordination avec le Réseau des Nations Unies sur les migrations (Réseau des Nations Unies) et la Commission de l'Union africaine (CUA) organisent conjointement une consultation des parties prenantes sur la protection des migrants par des mesures de gouvernance des frontières fondées sur les droits avec toutes les parties prenantes concernées pour une société civile transparente, inclusive, diversifiée et significative engagement et participation à la mise en œuvre, au suivi et à l'examen du PMM Afrique. Cette consultation thématique des parties prenantes sera conduite sous les auspices du Réseau des Nations Unies, avec des agences particulières assignées à des rôles de co-responsables. L'UNICEF et le HCDH sont co-responsables de ce numéro thématique avec le soutien de l'OIM, de la CEA et de la Commission de l'UA.

II. Historique

L'adoption du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (PMM) à Marrakech en 2018 marque un changement de paradigme majeur dans le cadre de la gouvernance mondiale et fournit un cadre commun fondé sur les droits humains pour la migration internationale, soulignant toutes ses dimensions. Fortement ancré dans l'Agenda 2030, le PMM, avec ses principes directeurs et ses 23 objectifs, offre une approche à 360 degrés et une vision transversale de la migration, tout en présentant une opportunité de renforcer les droits humains des migrants et de reconnaître leur contribution positive au développement durable.

Compte tenu de l'importance d'une approche globale de la société comme l'un des principes directeurs du Pacte mondial, le Réseau des Nations Unies sur les migrations et la Commission de l'UA organisent une consultation des parties prenantes sur la protection des migrants par le biais de mesures de gouvernance des frontières fondées sur les droits afin de promouvoir un engagement véritable et inclusif des parties prenantes concernées. Ces parties prenantes concernées sont en coopération et en partenariat avec les migrants, la société civile, les organisations de migrants et de la diaspora, les organisations confessionnelles, les autorités et communautés locales, le secteur privé, les syndicats, les parlementaires, les institutions

nationales des droits de l'homme, la Croix-Rouge internationale et le Croissant-Rouge. Mouvement, universités, médias et autres parties prenantes concernées (paragraphe 44 du PMM).

Les principes suivants guideront la conception et la mise en œuvre de la consultation des parties prenantes :

- **Transparence** : Générer un appel ouvert à l'engagement de toutes les parties prenantes concernées et fournir un canal ouvert et égal pour recevoir des contributions.
- **Inclusivité** : Créer un espace pour l'accès le plus large possible à toutes les parties prenantes concernées à travers différentes formes d'engagement.
- **Diversité** : garantir un accès non discriminatoire à tous, avec une attention particulière aux voix sous-représentées et aux migrants en situation de vulnérabilité ; et
- **Participation significative** : Fournir un accès effectif à tous les processus de préparation et de suivi dans le contexte de l'examen régional et encourager la mobilisation de ressources pour permettre la participation des parties prenantes concernées.

La réunion d'examen régionale pour l'Afrique est prévue pour août/septembre 2021 au Maroc et il est donc important que la consultation sur la protection des migrants par des mesures de gouvernance des frontières fondées sur les droits ait lieu avant la réunion d'examen, et présente les principaux problèmes et recommandations saillantes d'un large éventail de parties prenantes. Il est également essentiel d'assurer une représentation équilibrée des parties prenantes de l'ensemble du continent.

Des mesures de gouvernance des frontières fondées sur les droits sont essentielles pour protéger les migrants et parvenir à une migration sûre, ordonnée et régulière. Le PMM s'engage à garantir que tous les migrants disposent d'une preuve d'identité légale et de documents adéquats (objectif 4). Cela garantit l'identité légale d'un migrant à l'entrée, pendant le séjour et pour le retour. L'Afrique a réalisé ces dernières années des progrès considérables dans l'amélioration de l'accès aux documents d'identité légale et d'état civil. Cependant, la couverture des services de preuve d'identité légale et de documentation adéquate reste très faible. En l'absence d'options de migration sûres, ordonnées et régulières, des milliers de migrants en provenance et à destination de l'Afrique décident d'entreprendre des voyages longs et dangereux. Alors que les données ne sont souvent pas systématiquement collectées ou sont largement sous-estimées, 99 décès de migrants sont enregistrés entre janvier et avril 2021. À travers son objectif 8, le PMM s'engage à sauver des vies et à établir des efforts internationaux coordonnés sur les migrants disparus. L'objectif 9 du PMM prévoit également un engagement à intensifier les efforts conjoints pour prévenir et lutter contre le trafic illicite de migrants en renforçant les capacités et la coopération internationale. L'Objectif 10 du PMM encourage les États membres à prendre des mesures pour prévenir, combattre et éradiquer la traite des personnes dans le contexte des migrations internationales. Cela reste critique étant donné que la majorité des victimes de la traite en Afrique subsaharienne, en particulier en Afrique de l'Ouest, sont des enfants. En accordant une attention particulière à la protection des femmes et des enfants, le Pacte mondial prévoit des engagements de coopération internationale pour enquêter, poursuivre et sanctionner la traite des personnes, décourageant la demande qui favorise l'exploitation menant à la traite et mettant fin à l'impunité des réseaux de traite. Les objectifs du MCG promeuvent également une gestion des frontières intégrée, sécurisée et coordonnée (objectif 11). Ceci est d'une grande importance pour l'Afrique et aligné sur les objectifs énoncés dans la Stratégie de gouvernance des frontières de l'Union africaine (2017). Le PMM décrit la détention des migrants à utiliser uniquement comme mesure de dernier recours (Objectif 13) et l'accent doit être mis sur les alternatives non privatives de

liberté à la détention. Enfin, garantir un retour et une réadmission sûrs et dignes, ainsi qu'une réintégration durable, est ancré dans le PMM (Objectif 23).

En fin de compte, les contributions reçues de la consultation des parties prenantes sur la protection des migrants par des mesures de gouvernance des frontières fondées sur les droits seront incluses dans le rapport qui sera présenté lors de la réunion d'examen régional et cela servira de rapport de mise en œuvre du PMM en Afrique qui alimentera le rapport sur les migrations internationales. Forum d'examen en 2022.

III. Formes d'engagement des parties prenantes

Pour l'examen du PMM, le Réseau des Nations Unies sur la migration, l'OIM, la CEA et la Commission de l'UA engageront les parties prenantes concernées de la manière suivante :

1. Briefing pour les parties prenantes – Il y aura un briefing pour informer les parties prenantes sur la nécessité et la conception des consultations régionales des parties prenantes ; progrès à ce jour du processus d'examen régional; et la planification de la réunion d'examen régionale. Le briefing comprendra une session ouverte de questions-réponses et cherchera à assister les parties prenantes dans l'identification de points d'entrée pour leur engagement dans le processus d'examen régional aux niveaux sous-régional et continental. Le briefing aura lieu avant la consultation des parties prenantes.
2. Consultations des parties prenantes – Les parties prenantes de toutes les régions d'Afrique discuteront des objectifs suivants du PMM :
 - Objectif 4 : S'assurer que tous les migrants ont une preuve d'identité légale et une documentation adéquate
 - Objectif 8 : Sauver des vies et mettre en place des efforts internationaux coordonnés sur les migrants disparus
 - Objectif 9 : Renforcer la réponse transnationale au trafic de migrants
 - Objectif 10 : Prévenir, combattre et éradiquer la traite des personnes dans le contexte des migrations internationales
 - Objectif 11 : Gérer les frontières de manière intégrée, sécurisée et coordonnée
 - Objectif 13 : Utiliser la rétention des migrants uniquement comme mesure de dernier recours et rechercher des alternatives
 - Objectif 21 : Coopérer pour faciliter un retour et une réadmission sûrs et dignes, ainsi qu'une réintégration durable

Session des parties prenantes de la réunion régionale d'examen – une session sera organisée dans le programme officiel de la réunion régionale d'examen. Cette session servira de plate-forme pour consolider la contribution reçue de toutes les consultations thématiques des parties prenantes, y compris d'autres formes de soumissions (écrites, enregistrées, etc.).

IV. Approche des consultations

En engageant les parties prenantes concernées, le Réseau des Nations Unies, l'OIM et la CUA viseront à assurer un équilibre en ce qui concerne la représentation thématique et géographique, les types de catégories/groupes de parties prenantes, la portée du mandat, l'âge et le sexe.



V. Résultats attendus

La consultation multipartite a pour but :

- La revue des progrès réalisés dans la mise en œuvre des objectifs du GCM (4,8,9,10, 11,13 &21) en Afrique
- L'échange sur les défis et des opportunités pour un engagement significatif des parties prenantes en Afrique
- La formulation de messages clés et de recommandations pour instruire la revue continentale en juillet 2021.

Un rapport de synthèse sera produit à la suite de la consultation, qui mettra en évidence les questions clés soulevées lors des discussions, y compris les principales recommandations. Les rapporteurs de la consultation thématique 2 seront chargés de synthétiser les messages clés et les recommandations de la consultation multipartite. Le rapporteur présentera le rapport final lors de la revue continentale en Aout/ Septembre 2021.

VI. Questions organisationnelles et administratives

Les consultations (en format virtuel) auront lieu le 5 juillet 2021 de 11h00 à 15h00 (heure de l'Afrique de l'Est).

VII. Documentation et langue de la réunion

La documentation des consultations comprendra des documents et du matériel liés aux thèmes de la consultation et sera disponible [sur la page d'accueil du réseau des Nations Unies pour l'Afrique](#) .

La langue de travail de la consultation est l'anglais. Une interprétation simultanée en français et en arabe sera assurée.

Ordre du jour des consultations multipartites sur l'état de la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières en Afrique

Juillet 2021

Domaine thématique 2 (objectifs GCM 4,8,9,10,11,13,21) :

- Objectif 4 : S'assurer que tous les migrants ont une preuve d'identité légale et une documentation adéquate
- • Objectif 8 : Sauver des vies et mettre en place des efforts internationaux coordonnés sur les migrants disparus
- • Objectif 9 : Renforcer la réponse transnationale au trafic de migrants
- • Objectif 10 : Prévenir, combattre et éradiquer la traite des personnes dans le contexte des migrations internationales
- • Objectif 11 : Gérer les frontières de manière intégrée, sécurisée et coordonnée
- • Objectif 13 : Utiliser la détention d'immigrants uniquement comme mesure de dernier recours et rechercher des alternatives

• Objectif 21 : Coopérer pour faciliter un retour et une réadmission sûrs et dignes, ainsi qu'une réintégration durable Time (EAT)	Session	Moderateur
11:00	Début du webinaire	Madame Monami Maulik, Secrétariat du Réseau des Nations Unies sur les migrations
11 :00- 11 :10	Remarques de bienvenue	Dr. Edward Addai, Représentant de l'UNICEF auprès de l'UA et de la CEA
11 :10- 11 :20	Aperçu du processus du PMM, revue des développements récents et introduction aux objectifs des consultations multipartites	Madame Monami Maulik, Secrétariat du Réseau des Nations Unies sur les migrations



• Objectif 21 : Coopérer pour faciliter un retour et une réadmission sûrs et dignes, ainsi qu'une réintégration durable Time (EAT)	Session	Moderateur
11 :20-11 :35	Discours de jeunes migrants/donner le ton de la journée Grand groupe des Nations Unies sur les enfants et les jeunes (UN MGCY)	Monsieur Paul Mukuna Kabeya Monsieur Emmanuel Clifford Gyetuah ou Monsieur Sidoine Felix M. Leudjie, UN MGCY
11:35-11:40	Présentation des groupes (afin de discuter des réalisations, des défis, des meilleures pratiques ainsi que les leçons tirées et les actions proposées)	Madame Charlotte Anna CAMPO, Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights (OHCHR)
11.40-13.10	Principaux intervenants : (10 min chacun) 1. Mme Joelle Rizk, Conseillère régionale en migration pour l'Afrique, Comité international de la Croix-Rouge (CICR) 2. M. Bubacarr Singateh, membre du Conseil d'administration du MGCY des Nations Unies 3. Dr Ahmed Zanya Bugre, directeur, Fondation pour l'hébergement et l'aide aux migrants (FSM) Discussions en groupe (1h) Groupe 1 (Objectif 4) Veiller à ce que tous les migrants aient une preuve d'identité légale et une documentation adéquate & (Objectif 8) Sauver des vies et mettre en place des efforts internationaux coordonnés sur les migrants disparus Groupe 2	Modéré par Groupe 1 : Mademoiselle Nsanshya Faith Chilupula, UNICEF & M. Florian von König Groupe 2 : Mme Annalisa Pauciullo, Responsable de la prévention du crime et de la justice pénale, ONUDC Afrique de l'Ouest et du Centre Groupe 3 : Mme Heba Abdel Latif, L'Organisation internationale pour les migrations (OIM)



• Objectif 21 : Coopérer pour faciliter un retour et une réadmission sûrs et dignes, ainsi qu'une réintégration durable Time (EAT)	Session	Moderateur
	<p>(Objectif 9) Renforcer la réponse transnationale au trafic illicite de migrants) & (Objectif 10) Prévenir, combattre et éradiquer la traite des personnes dans le contexte des migrations internationales) & (Objectif 11) Gérer les frontières de manière intégrée, sécurisée et coordonnée</p> <p>Groupe 3 (Objectif 13) N'utiliser la détention d'immigrants qu'en dernier recours et rechercher des alternatives (Objectif 21) Coopérer pour faciliter un retour et une réadmission sûrs et dignes, ainsi qu'une réintégration durable</p>	
13:10-13.40	Conclusions et retours des discussions de groupe en plénière	Rapporteurs de groupe respectifs (10 mins chacun)
13.40-14.30	Débats en plénière	Plénière animée par : Mme: Thandie Mwape Villadsen, Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
14.30-14.45	Résumé et clôture du webinaire	Phumza Manqindi, agent de liaison, Organisation internationale pour les migrations (OIM)



ANNEXE

OBJECTIFS DU PACTE MONDIAL POUR UNE MIGRATION SRE, ORDONNÉE ET RÉGULIÈRE

Cette consultation des parties prenantes se concentre principalement sur les objectifs suivants :

Objectif 4 : Veiller à ce que tous les migrants aient une preuve d'identité légale et des documents adéquats

Objectif 8 : Sauver des vies et mettre en place des efforts internationaux coordonnés sur les migrants disparus

Objectif 9 : Renforcer la réponse transnationale au trafic illicite de migrants

Objectif 10 : Prévenir, combattre et éradiquer la traite des personnes dans le contexte des migrations internationales

Objectif 11 : Gérer les frontières de manière intégrée, sécurisée et coordonnée

Objectif 13 : Utiliser la rétention des migrants uniquement comme mesure de dernier recours et rechercher des alternatives

Objectif 21 : Coopérer pour faciliter un retour et une réadmission sûrs et dignes, ainsi qu'une réintégration durable